



APRÈS LE BAC

CIO d'Ermont
37 bis rue Maurice Berteaux
01 34 15 71 60
cio-ermont@ac-versailles.fr

Sommaire

Les différentes poursuites d'études:

- Les études courtes / longues
- Les filières sélectives / non sélectives
- L'université
- Les CPGE
- Les écoles spécialisées
- Les BTS et les DUT

Se former sous contrat de travail

Le portail Parcoursup

Où et comment s'informer



Etudes courtes/Etudes longues

Plus que la durée, c'est la nature de l'enseignement suivi qui est différent.

Etudes courtes (BTS/DUT + éventuellement licence pro, diplôme d'écoles spécialisées):

Enseignement professionnel dès le départ.

Objectif: qualification professionnelle “Technicien Supérieur” avec insertion professionnelle rapide.



Etudes longues (université, écoles Bac +5, CPGE puis « grandes écoles »):

Enseignement théorique dans un 1^{er} temps centré sur l'acquisition de connaissances générales. Professionnalisation dans un 2nd temps.

Filières sélectives / non sélectives

● Filières sélectives:

BTS, DUT, CPGE, écoles... :

Admission sur dossier

(bulletins de 1^{ère}, 2 bulletins de T^{ale}, les notes aux épreuves anticipées de 1^{ère}, lettre de motivation + éventuellement entretiens et/ou tests).

Ecole spécialisées:

Admission sur concours

● Filières non sélectives:

Université (licences et Portail santé)





L'université

3 niveaux de formation:

- Licence (bac + 3)
- Master (bac + 5)
- Doctorat (bac + 8)

Rythme et nature du travail:

- 15 à 25h de cours par semaine
- Autonomie
- Goût prononcé pour la culture générale et la théorie
- Bonne maîtrise de l'écrit et de l'argumentation
- Travail personnel important



Le choix s'affine tout au long de la licence.

Les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles



Objectif:

Préparation de concours.

Descriptif:

Une filière qui demande un bon niveau général, une grande capacité de travail, un bon équilibre psychologique.

Admission:

Sur dossier scolaire → bulletins de 1^{ère} et 2 premiers bulletins de T^{ale} et appréciations des professeurs des disciplines concernées.

Lieux:

Lycées publics et privés sous contrat.

Les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

● Les prépas économiques et commerciales

- ➔ Intérêt pour l'économie et l'entreprise
- ➔ A l'aise en mathématiques, en français et en anglais.



● Les prépas scientifiques

- ➔ Passionnés de mathématiques, physique et chimie
- ➔ Intérêt pour les sciences de l'ingénieur.



Certaines classes prépas sont réservées aux **bacheliers STMG** (économiques et commerciales) et aux **bacheliers STI2D et STL** (scientifiques).

● Les prépas littéraires

- ➔ Passionnés de littérature et de langues
- ➔ Intérêt pour la philosophie, l'histoire ou l'art.



Les écoles spécialisées



- Les **écoles de commerce, les écoles d'ingénieurs :**
 - ➔ En 5 ans après le bac
 - ➔ En 3 ans à l'issue principalement des prépas, mais aussi avec une L2 validée, un DUT ou un BTS.
- Les **IEP** : recrutent sur des épreuves post-bac, pour 5 ans d'études dans des domaines variés (économie, gestion, international, communication...)
- Les **écoles du secteur social** : préparation du diplôme d'Etat en 3 ans (D.E.) pour devenir assistant de service social, éducateur.
- Les **écoles du secteur paramédical** : préparation du D.E. en 3 ou 5 ans pour devenir orthophoniste, psychomotricien,...
- Les **écoles d'architecture** : en 5 ans, solide niveau en mathématiques
- Les **écoles d'art** : préparation recommandée, 3 à 5 ans d'études

Les BTS et les DUT

Diplôme	BTS: Brevet de Technicien Supérieur	DUT: Diplôme Universitaire de Technologie
Recrutement	Sélection sur dossier (35% de bacheliers technologiques)	Sélection sur dossier (65% de bacheliers généraux)
Lieu	Section de Techniciens Supérieurs (en lycées publics ou privés)	Institut Universitaire de Technologie
Effectif	Une trentaine d'élèves par classe (même ambiance qu'en terminale)	50 à 100 étudiants par promotion (encadrement + soutenu qu'à l'université)
Formation	31 à 35h de cours; 2/3 d'enseignement professionnel 8 à 12 semaines de stages	35 à 40h de cours; 1/2 d'enseignement professionnel + de 10 semaines de stages
Finalité	Orientation des études vers un métier précis (plus de 130 spécialités)	Approche généraliste d'une spécialité (25 DUT – 41 spécialités selon les options)
Sanction des études	Examen terminal	Contrôle continu
Poursuite d'études	Licence professionnelle, L2 ou L3, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce... 1 étudiant sur 2 de BTS continue des études, 89% des DUT poursuivent	

L'apprentissage

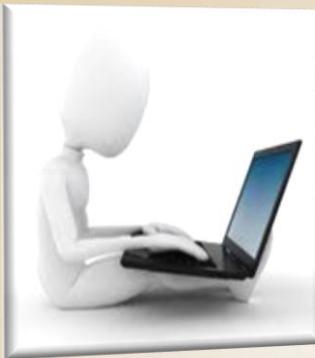
Le principe :

- Trouver un employeur et signer un contrat de travail pour la durée de la formation.
- Temps partagé entre l'entreprise et le centre de formation.
- Statut de salarié et non d'étudiant.
- Attention à la charge de travail importante.



Quelques conseils pour chercher une entreprise :

- Commencer suffisamment tôt.
- Faire jouer son réseau relationnel.
- Consulter les annonces de Pôle Emploi et les sites internet des entreprises.
- Participer à des forums, aux salons, aux Journées Portes Ouvertes.
- Faire des candidatures spontanées avec CV et lettres de motivation.
- Se préparer à l'entretien d'embauche.
- Tenir un journal de bord de ses démarches/relancer par téléphone après 8-10 jours si pas de réponse (préparez votre appel).



PARCOURSUP.FR

La plateforme d'admission
dans l'enseignement supérieur



Le calendrier

- ▶ **Début décembre** : Le 1^{er} conseil de classe formule des recommandations par rapport aux projets des élèves
- ▶ **Le 20 décembre** : Ouverture de la plateforme pour consulter l'offre de formation
- ▶ Du **22 janvier** au **12 mars** : Saisie des vœux de formation
- ▶ Jusqu'au **2 avril** : Confirmation des vœux / Finalisation des dossiers
- ▶ **7 avril – 11 mai** : Examen des vœux dans les établissements d'enseignement supérieur
- ▶ A partir du **19 mai** : Réception et acceptation des propositions
- ▶ **Du 25 juin au 11 septembre** : Phase complémentaire

A partir du
20 décembre

S'informer sur les formations

Sur le contenu:

- Contenu et organisation des enseignements
- **Attendus** pour réussir dans la formation:
connaissances fondamentales et compétences nécessaires à la réussite
(définis à l'échelle nationale et auxquels peuvent s'ajouter des spécificités précisées par les établissements)
- Eléments pris en compte pour l'examen d'un vœu
- Dates des **journées portes ouvertes** ou des **journées d'immersion**
- Contact d'un responsable pédagogique

A partir du
20 décembre

S'informer sur les formations

Afin d'identifier ses chances de réussite et d'insertion professionnelle :

- Affichage du nombre de places proposées en 2020
- Affichage du nombre de candidats et du nombre d'admis en 2019
- Affichage des taux de passage en 2^{ème} année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle (quand ces données sont disponibles)

Inscription

22 janvier

Pour créer une session se munir de:

- L'INE (Identifiant National Elève)
- Une adresse mail valide et régulièrement consultée



Sera attribué :

- Un numéro d'inscription
- Un code confidentiel

Possibilité de télécharger l'application sur son portable afin de recevoir toutes les notifications et alertes durant la procédure.

Formuler ses vœux

22 janvier
au 12 mars

Aucune candidature ne peut être ajoutée ou retirée après le 12 mars



- **10 candidatures** maximum (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non) pour les formations **sous statut étudiant** et 10 candidatures maximum pour des formations **sous statut d'apprenti**
- **1 candidature = 1 formation + 1 établissement**
- Possibilité de choisir des **formations sélectives** (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI, EFTS, IEP...) et **non sélectives** (licences, PASS) dans son académie ou en-dehors
- Pas de classement des vœux qui doivent être souhaités et **motivés**

Formuler ses vœux

22 janvier
au 12 mars



- **Rubrique « préférence et autres projets »:** Description en quelques phrases des formations qui ont la préférence du candidat et si une formation hors Parcoursup est envisagée. *Informations confidentielles.*
- **Rubrique « activités et centres d'intérêts »:** renseignements autres que scolaires (expériences professionnelles, engagement associatif,...)
Rubrique facultative.

22 janvier
au 12 mars

Formuler ses vœux

Pour certaines formations, le candidat peut faire des vœux multiples

En choisissant la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type, spécialité ou mention.

Le **vœu multiple** :

- ne compte que pour **un seul vœu** parmi les 10 possibles
- est composé de plusieurs **sous-vœux**
- un sous-vœu correspond à **une formation dans un établissement** donné
- possibilité de candidater sur tout ou une partie des sous-vœux qui composent le vœu multiple
- **20 sous-vœux maximum** pour l'ensemble des vœux multiples BTS, DUT, CPGE, DN MADE, DCG (hors parcours spécifiques « accès santé » (PASS) en IDF, écoles d'ingénieurs et de commerce, IFSI, formations paramédicales regroupées, EFTS et IEP pour lesquels le nombre de sous-vœux n'est pas limité)
- **pas de classement** des sous-vœux

22 janvier
au 12 mars

Formuler ses vœux

Vœux multiples BTS, DUT et DN MADE

- Les **BTS** et les **DUT** sont **regroupés par spécialité** et les **DN MADE** par **mention à l'échelle nationale**. Chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœu du vœu multiple.
- Pour demander une spécialité de BTS ou de DUT ou une mention de DN MADE, le lycéen formule un vœu multiple et peut sélectionner **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**.
- *Exemple: si un lycéen demande le BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements, quelle que soit leur localisation, cela compte pour 1 vœu et 7 sous-vœux*

22 janvier
au 12 mars

Formuler ses vœux

Vœux multiples CPGE

- Les CPGE sont regroupés par voie à l'échelle nationale. Chaque établissement proposant une même voie correspond à un sous-vœu du vœu multiple. La demande d'une CPGE d'un même établissement avec ET sans internat compte pour un seul sous-vœu.
- Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule un vœu multiple et peut sélectionner jusqu'à 10 sous-vœux maximum
- Exemple d'un lycéen demande la CPGE « MPSI »:
 - Au lycée A à Paris sans internat
 - Au lycée B à Paris sans internat
 - Au lycée C à Marseille
 - avec internat
 - sans internat
 - Au lycée D à Rouen
 - avec internat
 - sans internat

Ces demandes comptent pour 1 vœu et 4 sous-vœux

22 janvier
au 12 mars

Formuler ses vœux

Les IFSI et les formations d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse

- sont regroupés à l'échelle territoriale (au niveau de l'université)
- Un vœu multiple correspond à un regroupement d'établissements
- Pour demander un établissement : formuler un vœu multiple correspondant un regroupement d'établissements. Chaque établissement correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.

A savoir : possibilité de formuler 5 vœux multiples maximum

22 janvier
au 12 mars

Formuler ses vœux

**Les EFTS (établissements de formation en travail social)
sont regroupés par diplôme d'Etat à l'échelle nationale**

Pour demander un EFTS, formuler un vœu multiple par DE. Chaque EFTS correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.

**22 janvier
au 12 mars**

Formuler ses vœux

Sectorisation des licences en Ile de France

L'ensemble des licences franciliennes sont régionalisées

Les candidats versaillais, parisiens et cristoliens sont donc traités de la même façon sur l'ensemble des licences franciliennes non sélectives.

Quand la mention de licence n'existe pas dans l'académie d'origine: le candidat est considéré comme appartenant à l'académie d'accueil.

En cas de tension, un pourcentage maximal de candidats hors secteur géographique a été fixé par la Rectrice pour les formations non sélectives (licences et Parcours spécifique « accès santé »).

22 janvier
au 12 mars

Formuler ses vœux

Parcours d'accès aux études de santé

Trois principes :

- Possibilité d'accéder aux études de santé après une, deux ou trois années d'études à l'université ou de poursuivre vers un diplôme de licence
- Deux chances pour candidater aux études de santé tout au long de son parcours de 1^{er} cycle
- Suppression du concours : les candidats sont évalués sur leurs résultats en licence

Deux parcours: proposés par les universités pour accéder aux études de maïeutique (sage-femme), médecine, odontologie (dentaire), pharmacie ou kinésithérapie

22 janvier
au 12 mars

Formuler ses vœux

Parcours d'accès aux études de santé

1^{er} parcours proposé par les universités pour accéder aux études de maïeutique (sage-femme), médecine, odontologie (dentaire), pharmacie ou kinésithérapie :

Parcours spécifique « accès santé » (Pass)

- Propose une majorité d'enseignements axés sur la santé tout en choisissant une option dans une autre discipline (*ex: PASS option Droit*)
- 7 sous-vœux possibles en IDF. Il est conseillé d'en formuler plusieurs dont au moins un dans son académie d'origine.
- Le Pass ne compte pour un seul vœu, et les sous-vœux (UFR médicales de la région) ne sont pas comptabilisés dans l'ensemble des sous-vœux (20 maximum)
- L'affectation est traitée de la même façon et selon le même calendrier que pour les autres licences

22 janvier
au 12 mars

Formuler ses vœux

Parcours d'accès aux études de santé

2^{ème} parcours proposé par les universités pour accéder aux études de maïeutique (sage-femme), médecine, odontologie (dentaire), pharmacie ou kinésithérapie :

Licence « accès santé » (LAS)

Possibilité de s'inscrire en licence dans une autre discipline et de suivre une option « accès santé ».

Exemple : licence de Droit avec des enseignements supplémentaires liés à l'option santé

22 janvier
au 12 mars

Formuler ses vœux

Cas particuliers des écoles d'ingénieurs et de commerce

Les écoles d'ingénieurs / de commerce et de management regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun

Pour demander ces écoles formuler un vœu multiple pour un concours. Chaque école correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.

22 janvier
au 12 mars

Formuler ses vœux

En IEP

Le réseau des 7 Sciences Po/IEP sont regroupées en réseau et recrutent sur concours commun (Aix, Lille, Lyon, Rennes, St Germain-en-Laye, Strasbourg, Toulouse)

Pour demander ces IEP, formuler un vœu multiple pour le concours commun (constitué d'épreuves écrites). Chaque IEP correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.

22 janvier
au 12 mars

Formuler ses vœux

En apprentissage

L'apprentissage est une modalité de formation en alternance, associant une formation pratique chez un employeur et une formation théorique dispensée dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Il est possible de formuler jusqu'à 10 vœux en apprentissage, en plus des 10 vœux autorisés pour des formations sous statut d'étudiant. Le lycéen ne classe pas ses vœux et peut demander des formations en apprentissage situées dans n'importe quelle académie.

Comme pour les autres formations, la saisie des vœux pour des formations en apprentissage est possible à partir du 22 janvier 2020. Possibilité d'autoriser la saisie des vœux au-delà du 12 mars (*les éventuelles extensions sont indiquées dans la fiche de présentation de la formation*).

Demande d'une année de césure

Un lycéen peut reporter temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial...) en demandant **une année de césure** directement après le bac :

- La durée d'une césure peut varier **d'un semestre universitaire à une année universitaire.**
- La demande de césure est faite lors de la **saisie des vœux** sur Parcoursup (en cochant la case « césure »)
- L'information est portée à la connaissance de l'établissement uniquement au moment de **l'inscription administrative.**
- La césure n'est pas accordée de droit et un entretien peut être organisé avant décision et **signature d'une convention** entre le candidat et l'établissement.
- Le lycéen est bien inscrit dans la formation qui l'a accepté et bénéficie du **statut étudiant** pendant toute la période de césure
- Il a un **droit de réintégration ou de réinscription** à l'issue de la césure.

QUESTIONNAIRES DROIT ET SCIENCES

- Concernent les candidats qui souhaitent formuler des vœux en **licence de Droit** ou l'une des 14 mentions de **Licences scientifiques**.
- Ils aident les candidats à avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser dans la formation demandée.
- **Chaque candidat concerné doit obligatoirement répondre au questionnaire correspondant à la formation de son choix :**
Accessible depuis la fiche de formation sur Parcoursup au moment où le lycéen formule son vœu
- Obligatoires mais les résultats restent confidentiels.
- Une **attestation** téléchargeable sera délivrée et devra être jointe au dossier de candidature au plus tard le 2 avril inclus.

Vœux de formations

22 janvier
au 12 mars

La très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur sont proposés dans parcoursup.fr

Certaines formations sont proposées hors Parcoursup:

- Certaines écoles de commerce et d'ingénieurs
- Certaines écoles supérieures d'art
- Certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, transport, secrétariat,...

(liste non exhaustive)

Pour s'inscrire dans ces formations: Contacter directement les établissements et vérifier les modalités d'inscription.



Confirmation des candidatures

Jusqu'au 2 avril

Afin que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup:

- Compléter les dossiers pour chaque vœu: saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme
- Confirmer les vœux

Rappel: impossible de saisir de nouveaux vœux après le 12 mars.

L'examen du conseil de classe et la fiche Avenir

Février - Mars

Avis de l'équipe pédagogique

2^{ème} conseil de classe : examen des vœux + appréciations des professeurs et avis du chef d'établissement sur les fiches Avenir (**1 vœu = 1 fiche Avenir**) qui sont ensuite:

- transmises par la plateforme à chaque établissement choisi par le candidat
- et consultables par les élèves et leurs familles à partir de 19 mai.

La fiche Avenir comprend:

- Les notes de l'élève (moyennes, appréciations des professeurs dans chaque discipline, positionnement dans la classe)
- L'appréciation complémentaire du professeur principal
- L'avis du chef d'établissement (cohérence vœu / motivation, capacité à réussir)

Traitements des vœux dans les établissements d'enseignement supérieur

7 avril - 11 mai

Eléments pour l'étude des dossiers

- **La fiche Avenir** transmise par le lycée : résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement
- **Le « projet de formation motivé »** : obligatoirement rédigé par le candidat pour chacun de ses vœux et dans un espace prévu à cet effet sur la plateforme. La rédaction de ce projet vaut lettre de motivation, laquelle ne pourra donc pas être réclamée par les établissements au titre des « pièces demandées »
- **le contenu de la rubrique « Activités et centres d'intérêt », si elle a été renseignée**
- **Les notes de 1ère et terminale**
- **Les autres pièces éventuellement demandées** (ex : CV, notes aux épreuves anticipées du bac, etc.)

Traitements des vœux dans les établissements d'enseignement supérieur

7 avril – 11 mai

Admission dans les formations non sélectives (licences et parcours spécifique « accès santé »):

- Possibilité d'accéder à la licence de son choix à l'université qui peut proposer un **parcours de formation personnalisé** (cursus adapté,...) pour favoriser la réussite.
- **L'ensemble des dossiers doit être ordonné** au regard de l'adéquation entre le projet d'études du candidat, ses acquis et les attendus de la formation. Toutefois, compte tenu des capacités d'accueil de chaque formation, **la plateforme fait automatiquement parvenir une réponse « En attente » aux candidats ordonnés au-delà de la limite des capacités d'accueil.**

Traitements des vœux dans les établissements d'enseignement supérieur

Avril - mai

Admission dans les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...):

- sur dossier ou par concours
- spécificités pour l'accès des bacheliers professionnels / technologiques en BTS / DUT:
 - Lycéens de la voie professionnelle
 - un nombre de places en BTS est réservé aux bacheliers professionnels
 - Certaines académies mettent en place l'accès prioritaire des futurs bacheliers professionnels en BTS : ils sont admis sur avis du 2^{ème} conseil de classe de terminale
 - Lycéens de la voie technologique
 - Un nombre de places en DUT est réservé aux bacheliers technologiques

Certains lycéens pourront se voir proposer un parcours de formation personnalisé pour favoriser leur réussite.

Propositions d'admission

A partir du
19 mai



● Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, IFSI, écoles...)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON

Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce



Il maintient ou renonce

● Pour une formation non sélective (licence)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce



Il accepte ou renonce



Il maintient ou renonce

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

Réponse des candidats

A partir du
19 mai



Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est indiqué avec chaque proposition faite au candidat.

- Entre le 19 et le 23 mai 2020 inclus : 5 jours pour répondre (J+4)
- Le 24 mai 2020 : 4 jours pour répondre (J+3)
- À partir du 25 mai 2020 : 3 jours pour répondre (J+2)

*Faute d'acceptation ou de renonciation à l'expiration de ces délais:
la place est libérée pour un autre candidat*

Réponse des candidats

A partir du
19 mai

Si le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui si) et des vœux en attente:

- il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- s'il le souhaite, il conserve **tout ou partie de ses autres vœux en attente** (il doit le signaler pour chacun d'entre eux)
- S'il accepte définitivement la proposition, il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

A partir du
19 mai

Réponse des candidats

Si le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui si):

- Il doit accepter une **seule proposition** parmi celles-ci et renoncer aux autres propositions d'admission qu'il a reçu.
- S'il le souhaite, **tout ou une partie de ses autres vœux en attente sont maintenus** (il doit le signaler pour chacun d'entre eux).
- S'il accepte définitivement la proposition, il consulte **les modalités d'inscription** administratives de la formation acceptée.

Réponse des candidats

A partir du
19 mai

Si le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »:

Il attend que des places se libèrent grâce aux désistements des autres candidats.

Si le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective):

Dès le 19 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement dans son lycée ou dans son CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler de nouveaux vœux en phase complémentaire à partir du 25 juin.

L'option du répondeur automatique

A partir du
19 mai

- Pour les candidats ayant des vœux en attente
- Pour gagner en tranquillité : plus besoin de se connecter à la plateforme
A noter : le répondeur automatique est une option facultative.
- Les candidats ordonnent tous leur(s) vœu(x) en attente par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.

L'option du répondeur automatique

A partir du
19 mai

- **Exemple 1 : le candidat n'a qu'un seul vœu en attente et il active le répondeur automatique .**

→ S'il reçoit une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.

- **Exemple 2 : un candidat a déjà accepté une proposition et a conservé 3 vœux en attente qu'il classe en activant le répondeur automatique.**

→ S'il reçoit une proposition d'admission pour le vœu en attente qu'il a classé en n°2, elle est alors acceptée automatiquement : son vœu n°3 en attente est supprimé tandis que son vœu n°1 en attente est maintenu.

Du 29 juin au
1^{er} juillet

Le point d'étape

Pour confirmer ses choix



Permet de connaître l'évolution des choix d'orientation des candidats et de solliciter un accompagnement le cas échéant.

Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux doivent indiquer ceux qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition d'admission en maintenant un ou des vœux « en attente » doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui, avant ce point d'étape, ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

Confirmer son choix d'inscription

17 juillet



Fin de la phase principale d'admission

- Dernier jour pour accepter une proposition d'admission reçue lors de cette phase
- puis inscription dans la formation choisie selon les modalités précisées sur son dossier candidat

Inscription administrative

A partir des résultats du bac



Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit **s'inscrire impérativement** dans l'établissement qu'il va intégrer selon les modalités indiquées sur Parcoursup:

- **Avant le 17 juillet 2020**, s'il accepte **définitivement** une proposition d'admission **avant** le 13 juillet 2020
- **Avant le 27 août 2020**, s'il accepte **définitivement** une proposition d'admission entre le 13 et le 23 août 2020
- Aux dates fixées par la formation s'il accepte définitivement une proposition après le 24 août 2020

La phase complémentaire

25 juin –
10 septembre

Accompagnement des bacheliers n'ayant pas obtenu satisfaction lors de la procédure initiale

- Dès la fin des épreuves écrites du baccalauréat et jusqu'au 11 septembre, les candidats n'ayant pas obtenu satisfaction lors de la procédure initiale ont la possibilité de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles lors de la **procédure complémentaire**.
- Après les résultats du baccalauréat, la **commission d'accès à l'enseignement supérieur** peut être sollicitée. Elle étudie les souhaits de formation prioritaires et les dossiers des bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission et fait des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux.
- **11 septembre:** Fin de l'affectation

Services d'assistance tout au long de la procédure

A partir du 22
janvier

- Le numéro vert : **0 800 400 070**
- La messagerie contact depuis le dossier candidat
- Les réseaux sociaux pour rester informé :
 - @Parcoursup_info**
 - @Parcoursupinfo**
 - @Devenir Etudiant**

Préparation de la vie étudiante

Entre le 15 janvier
et le 15 mai

● Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

● Santé

Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur www.etudiant.gouv.fr

L'exemple de Mathilde, élève de Terminale

Mathilde a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 19 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements:



L'exemple de Mathilde, élève de Terminale

Le 25 mai, Mathilde reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :

Etat des vœux de Mathilde au 24 mai

BTS « B »

En attente d'une place

DUT « F »

OUI (proposition d'admission)

DUT « G »

En attente d'une place

Mathilde reçoit une nouvelle réponse le 25 mai

25 mai : réponses de Mathilde

Renonce

Renonce

Accepte

OUI (proposition d'admission)

Réponse avant le 27 mai

Mathilde s'inscrit en DUT « G »

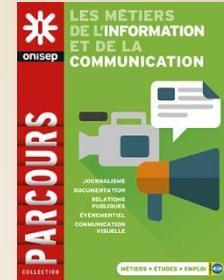
- Mathilde accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.



Où et comment s'informer

- Solliciter un **entretien personnalisé** auprès de son professeur principal
- Prendre **rendez-vous** avec un(e) Psychologue de l'Education nationale
- Participer à **l'orientation active**
- Aller aux **Journées Portes Ouvertes** dans les établissements
- Se rendre **aux salons** : salon Post Bac les 10 et 11 janvier
- S'informer sur le site **www.terminales2019-2020.fr**

A consulter au CDI ou CIO



Revue distribuée dans
l'établissement à chaque élève.

